



Contrat de formation de yoga Niveaux 1-2

Entre les soussignés :

1) Mr Shams Zemzemi, représentant du centre de formation FITYOGAPROF, enregistré sous D0132642014/ B01208672014, filiale de l'académie de PATANJALI YOGA SWITZERLAND, Ci-après désigné **l'Organisme de Formation**,

2) Nom _____, Prénom _____, Titulaire de la CIN _____

Délivrée le _____ et résidant à adresse _____

Email _____ TEL _____

Ci-après désigné le stagiaire,

A été convenu ce qui suit pour conclure un contrat de formation :

Article I - Objet de la formation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Formation d'enseignants en Yoga Niveaux 1 ».

Article II – Caractéristiques et organisation pratique de la formation

- 1) La formation sera dispensée par et Olessia Zemzemi (enseignante principale) dans le local du centre de formation basé à Tunis sur la base du programme de l'académie de PATANJALI YOGA SWITZERLAND préparé par Kate Beck (enseignante supérieure) ;
- 2) 2 stages de formation seront organisés par Kate Beck dans le local du centre de formation basé à Tunis ;
- 3) Le nombre total d'heures de la formation est arrêté à 101 heures ;
- 4) Le nombre total de pratique individuel de Yoga arrêté à 100 heures ;
- 5) La formation pour le niveau 1 aura lieu du 07/12/2019 au 03/10/2020 ;
- 6) La formation comprend :
 - 10 journées de formation par année conduites par l'enseignante principale ;
 - 100 heures pratique de Yoga ; (carte de 100 séances)
 - Les devoirs et tests (théorie, philosophie de Yoga, pratique, étude scriptes, présentation orale, méthodologie d'enseignement, etc.)
- 7) Les dates pour l'année 2019-2020 sont les suivantes :



07/12/2019	Journée de formation 1 – 10H00-15H00
11/01/2020	Journée de formation 2 – 10H00-15H00
15/02/2020	Journée de formation 3 – 10H00-15H00
07/03/2020	Journée de formation 4 – 10H00-15H00
11/04/2020	Journée de formation 5- 10H00-15H00
09/05/2020	Journée de formation 6 - 10H00-15H00
13/06/2020	Journée de formation 7- 10H00-15H00
11/07/2020	Journée de formation 8 - 10H00-15H00
05/09/2020	Journée de formation 9 - 10H00-15H00
03/10/2020	Journée de formation 10 - 10H00-15H00

Article III – Engagements de l'Organisme de Formation

- 1) L'organisme de formation se réserve la possibilité de changer des dates du planning quand la situation l'exige. Dans ce cas, il remplace la journée de formation à une date qui sera communiquée aux stagiaires au moins 3 jours à l'avance par mail ;
- 2) Un certificat officiel sera délivré au stagiaire par l'académie de PATANJALI YOGA SWITZERLAND à l'issue des deux années de formation. Pour obtenir le certificat officiel, le candidat doit avoir rempli les engagements (Article II du présent contrat) et réussir une évaluation finale ;
- 3) Ces évaluations sont tenues par les enseignants supérieurs Ali Dashti et/ou Kate Beck à Tunis. Pour prendre part à l'évaluation, le candidat doit présenter une lettre de recommandation écrite par un enseignant d'enseignantes principale Olessia Zemzemi.

Article IV – Engagements du stagiaire

- 1) Le stagiaire s'engage à assister à l'ensemble des cours composant la formation (Article II) ;
- 2) La présence aux journées de formation et aux deux stages est obligatoire ;
- 3) La participation à tous les workshops, séminaires et événements organisés par l'organisme de formation est souhaitable ;
- 4) Il s'engage à disposer d'un tapis de yoga personnel qu'il apporte lors des journées et des stages ;
- 5) Il s'engage à pratiquer yoga régulièrement 2-3 fois par semaine ;
- 6) Il s'engage à avoir une attitude sérieuse et respectueuse et maintenir la confidentialité de toutes les informations reçues pendant des 2 ans d'études.

Article V - Délai de rétractation

- 1) A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 15Jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre écrite ou par email.
- 2) Les appels et messages téléphoniques ne sont pas considérés comme une demande officielle de rétractation. Dans ce cas, la somme ne sera pas remboursée par l'organisme de formation.

Article VI - Dispositions financières

- 1) Le coût de la première année de formation s'élève à 4500 TND



- 2) Le stagiaire s'engage à régler la prestation de formation selon les modalités de paiement suivantes :
 - Au moment de l'inscription, 1500 TND ;
 - 1000 TND le 05/11/2019 au plus tard par chèque ;
 - 1000 TND le 05/01/2020 au plus tard par chèque ;
 - 1000TND le 05/03/2020 au plus tard par chèque.
- 3) Stage Kate Beck (2 jours)-350 DT/ par stage.
- 4) 50 Euro relatifs au certificat et à l'examen.
- 5) EXAMEN NIVEAUX 1 est en Octobre 2020

Les paiements sont acceptés en espèces, chèques et virements bancaires.

(Enseignement de yoga sans le certificat final d'étude ; participation ou bien organisation des événements sans accord préalable de l'organisme de formation qui peuvent nuire à la bonne réputation de l'organisme de formation)

Article VII - Interruption de la formation

- 1) L'organisme de formation se réserve le droit d'exiger l'interruption de la formation au stagiaire si celui-ci ne respecte pas ses engagements contractuels ou commet une faute grave.
- 2) En cas de cessation anticipée de la formation par organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :
 - 2.1 L'organisme de formation informe le stagiaire par mail ou par lettre écrite ;
 - 2.2 L'organisme de formation calcule le pourcentage de formation non encore effectuée Par le stagiaire et le rembourse à hauteur de ce pourcentage ;
- 3) En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon par le stagiaire, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :
 - 3.1 Le stagiaire est redevable de la totalité de la somme correspondant à l'année de formation en cours (année 1 = niveau I / année 2 = niveau II)
 - 3.2 L'organisme de formation prélève les chèques remis par le stagiaire en guise d'avance pour l'année de formation en cours.
- 4) Dans les deux cas, le stagiaire a le droit d'obtenir un certificat de participation à la formation (certificat non diplômant) et délivré uniquement par FITYOGAPROF sans implication de l'académie Suisse. Le nombre d'heures réellement effectuées par le stagiaire sera mentionné dans le certificat. Il sera fourni sur demande dans un délai de 20 jours.

Article VIII _ Communication

Toute la communication entre l'organisme de formation et stagiaire se fera via e-mail :

Article IX - Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de première instance de Tunis sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Tunis le

Pour le stagiaire

Pour l'organisme formation



(Nom, prénom et signature du stagiaire)

